

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE BIOSECURITÉ
AU CAMEROUN



MINEPDED

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

CAMEROON BIOSECURITY
PROJECT

PROJET DE BIOSÉCURITÉ AU CAMEROUN

LA MISE EN ŒUVRE ET L'INSTITUTIONNALISATION D'UN CADRE NATIONAL DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS ET DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

TERMES DE REFERENCES

DES ACTIVITÉS PUBLIÉES POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE 3 DU PROJET

C.1.1. CONSULTATION POUR PRODUIRE ET DÉLIVRER UN COURS DE FORMATION EN DÉTECTION D'OVM, DIAGNOSTIC ET SURVEILLANCE DES INVASIONS BIOLOGIQUES.

C.3.1 CONSULTATION POUR METTRE À JOUR ET FOURNIR DES OPTIONS D'ORIENTATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA BIOSÉCURITÉ.

C.5.1 CONSULTATION POUR DÉVELOPPER UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA BIOSÉCURITÉ QUI FACILITE LA COLLECTE, LA GESTION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ.

Le Cameroun occupe une position centrale dans la Sous-région de l'Afrique centrale et connaît un taux élevé de mouvements de personnes, de biens et de services, y compris le commerce de produits biologiques. Le Cameroun est riche en biodiversité et de telles introductions biologiques ont conduit à un flux continu d'organismes biologiques non indigènes. Ces derniers ont tendance à persister dans l'environnement et à devenir envahissants. Afin de faire face à cette situation, le pays a commencé à développer et à intégrer la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dans une approche globale de biosécurité, dans le cadre du projet de biosécurité au Cameroun. Ce projet s'exécute avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

La première phase d'exécution du projet s'intitulait : « Développement et institution d'un système national de surveillance et de contrôle (cadre) des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE) ». Elle avait pour objectif de renforcer les capacités du Cameroun dans la prévention et le contrôle de l'introduction, de l'établissement et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE), ainsi que dans la gestion des OVM, grâce à la mise en œuvre d'un processus décisionnel basé sur l'évaluation des risques. Cette première phase d'exécution du projet a abouti à l'élaboration de plusieurs livrables clés en matière de biosécurité. Il s'agit entre autres de manuels techniques, des manuels et modules de formation, ainsi que des rapports d'enquête. L'autre résultat important de cette première phase du projet était l'organisation de sessions de formations sur des questions thématiques clés en matière de biosécurité telles que la détection, le diagnostic et la surveillance des envahisseurs biologiques ; l'analyse des risques ; les mesures d'urgence ; la planification et l'intervention d'urgence ; les systèmes d'audit des produits ; les systèmes et méthodes d'inspection etc. Cette phase a de même conduit à l'élaboration du rapport sur l'examen des agences de biosécurité, des lignes directrices, des procédures et des politiques existantes, assorti d'un document d'orientation politique en matière de biosécurité, d'un avant-projet de loi sur la biosécurité et ses textes d'application, à savoir : un projet de décret portant création de l'Agence nationale de biosécurité et un projet d'arrêté portant création d'un comité ad hoc de biosécurité. Cette phase d'exécution du projet s'est achevée en décembre 2018.

La deuxième phase d'exécution du projet intitulée : « Mise en œuvre et institutionnalisation d'un cadre national de surveillance et de gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes » a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel de biosécurité dans la gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes au moyen d'une mesure coordonnée d'analyse des risques. À cet égard, le projet cherche également à soutenir le processus et à le faire passer au niveau supérieur avec le développement d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) à travers un processus consultatif avec les principales parties prenantes puis la révision et la mise à jour de la loi nationale de 2003 sur la prévention des risques biotechnologiques et de ses textes d'application. L'activité dont il est question ici a été commandée dans le cadre de la composante 3

du projet qui porte sur l'intégration des Capacités de biosécurité dans les systèmes réglementaires, institutionnels et éducatifs nationaux.

C'est à cet égard, que l'Unité de Gestion du Projet requiert les services des consultants suivants pour réaliser les activités ci-après au titre de la composante 3 du projet :

- a. Deux (02) Consultants Nationaux pour produire et dispenser une formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques. (**Activité C.1.1**).
- b. Deux (02) Consultants Nationaux pour mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation à la biosécurité. (**Activité C.3.1**).
- c. Deux (02) Consultants Nationaux pour développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité. (**Activité C.5.1**).

1. Extrants attendus

Les consultants recrutés travailleront en équipe, sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet. Les extrants attendus seront élaborés en anglais ou en français. Les extrants suivants doivent être produits :

- i. *Activité C.1.1 - Consultation pour produire et dispenser un cours de formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques.*
 - Dispense d'un cours de formation de trois jours pour 30 participants comprenant une évaluation des capacités relatives avant et après le cours sur la base du manuel de formation existant du formateur (aux formats MS Word et PowerPoint).
 - Rapport de formation
- ii. *Activité C.3.1 – Consultation pour mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation sur la biosécurité.*
 - Plan de communication et de sensibilisation à la biosécurité mis à jour, comprenant des options pour guider la mise en œuvre des activités de communication et de sensibilisation pour différentes catégories de parties prenantes (*une attention particulière doit être accordée aux catégories de genre, etc.*), identifiant ses forces, ses faiblesses et ses lacunes, ainsi que la prise en compte de tout changement dans le paysage de la biosécurité depuis la dernière mise à jour du plan.
 - Rapport de consultation

iii. Activité C.5.1 Consultation pour développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité.

- *Système d'information sur la biosécurité : le principal résultat est la création d'un système d'information sur la biosécurité qui intègre la collecte de données scientifiques par les citoyens, des outils TIC modernes et des protocoles convenus. Ce système sert de plate-forme centralisée pour la collecte, la gestion, l'analyse et la diffusion de données liées à la biosécurité, en se concentrant sur les espèces, les voies d'accès et les écosystèmes. Le système peut inclure des portails Web, des applications mobiles, des bases de données et des outils de visualisation.*
- *Protocoles et lignes directrices convenus : grâce à la consultation des parties prenantes, des protocoles et des lignes directrices convenus sont élaborés pour garantir une collecte, un suivi et un reporting cohérents des données. Ces protocoles décrivent les procédures opérationnelles standard pour les citoyens scientifiques, y compris les méthodes d'identification des espèces, les techniques de collecte de données et le respect des considérations éthiques. Les protocoles convenus fournissent un cadre pour la collecte de données harmonisée et facilitent la comparabilité des données. Ces protocoles et lignes directrices devront:*
 - a. Identifier les principales parties prenantes et leurs rôles.*
 - b. Couvrir les méthodologies de collecte de données, l'identification des espèces et l'utilisation du système d'information sur la biosécurité.*
 - c. Prescrire les processus de gestion, d'analyse, de visualisation (modélisation statistique ou analyse spatiale) et de validation des données.*
 - d. Couvrir la périodicité des rapports et de la diffusion des informations.*
- *Rapport de consultation*

2. Qualifications générales

Les candidats doivent posséder les compétences suivantes :

- Bonne compréhension des objectifs du Projet de Biosécurité au Cameroun ;
- Un niveau d'études au moins égal à la licence dans une discipline pertinente et/ou avoir exercé des activités similaires au cours des dernières années et/ou avoir exercé des activités similaires au cours des dernières années ;
- Une compréhension de l'environnement institutionnel de biosécurité au Cameroun et des différents rôles dans la prise de décision technique ;
- Compréhension détaillée de la nature intersectorielle des invasions biologiques, de leurs causes, de leurs conséquences et de leur gestion grâce à l'application de décisions fondées sur l'évaluation des risques ;

- Connaissance des normes internationales élaborées pour l'analyse des risques, notamment – Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, lignes directrices de la Convention internationale pour la protection des végétaux ;
- Compétences en communication de premier ordre ;
- Compétences de facilitation de haut niveau ;
- Compétences en rédaction de rapports ;
- Compétences informatiques suffisantes pour utiliser les logiciels nécessaires à l'activité ;
- Capacité à travailler sur des problèmes techniques avec un minimum de supervision ;
- La capacité d'écrire selon des normes élevées en anglais et/ou en français.

3. Exigences spécifiques

i. Activité C.1.1 - Consultation pour produire et dispenser un cours de formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques.

- Avoir participé à la Formation de Formateurs ou à la formation nationale en détection, diagnostic et surveillance des invasions biologiques.
- Une compréhension des niveaux de capacité au Cameroun en matière de détection, de diagnostic et de suivi d'un large éventail de taxons.
- Compréhension détaillée de la nature intersectorielle des invasions biologiques, de leurs causes, de leurs conséquences et de leur gestion grâce à l'application de décisions fondées sur l'évaluation des risques.
- Expérience de l'échantillonnage d'un large éventail de taxons (au sein d'une équipe interdisciplinaire).
- Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles de surveillance pour un large éventail de taxons.
- Expérience dans l'utilisation d'une gamme d'outils de diagnostic traditionnels et modernes.
- Expérience de l'utilisation d'une gamme d'outils de haute et basse technologie pour la détection des OVM.

ii. Activité C.3.1 – Consultation pour mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation sur la biosécurité.

- Avoir une connaissance des méthodologies d'évaluation des risques et être capable de les appliquer dans le contexte de la biosécurité.
- Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication et de campagnes de sensibilisation du public liées à la biosécurité ou à des domaines similaires.
- Habileté à interagir avec un large éventail de parties prenantes, telles que des agences gouvernementales, des représentants de l'industrie, des experts scientifiques, des ONG et le public.

iii. *Activité C.5.1 Consultation pour développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité.*

- Avoir une solide expérience technique en développement de systèmes d'information, en gestion de bases de données et en protocoles d'échange de données.
- Maîtrise des langages de programmation pertinents, des systèmes de gestion de bases de données et des méthodologies de développement de logiciels.
- Avoir de l'expérience dans la conception et le développement de systèmes d'information adaptés aux besoins de biosécurité.
- Être capable d'intégrer le nouveau système d'information sur la biosécurité aux bases de données, systèmes d'information et sources de données existants.
- Avoir une expertise dans les normes d'échange de données, les API (interfaces de programmation d'applications) et les cadres d'interopérabilité pour permettre un partage et une intégration transparentes des données.
- Avoir de l'expérience dans la conduite de tests rigoureux et de processus d'assurance qualité pour garantir la fonctionnalité, la fiabilité et la sécurité du système d'information sur la biosécurité.
- Être Capable de fournir une formation et un renforcement des capacités aux utilisateurs finaux et aux administrateurs du système d'information sur la biosécurité. Les consultants retenus devront élaborer des manuels d'utilisation, organiser des sessions de formation et fournir un soutien continu pour garantir une adoption fluide et une utilisation efficace du système.

4. Durée des activités

- Activité C.1.1 - Consultation pour produire et dispenser un cours de formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques – *de mars 2024 au 31 juillet 2024.*

- Activité C.3.1 – Consultation pour mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation à la biosécurité – *de mars 2024 au 31 juillet 2024.*
- Activité C.5.1 Consultation pour développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité – *de mars 2024 au 31 juillet 2024.*

5. Rémunération

- *Activité C.1.1 - Consultation pour produire et dispenser un cours de formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques, **08 Homme.jours par consultant national, à raison de 500 US\$/Homme.jour.***
- *Activité C.3.1 – Consultation pour mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation sur la biosécurité, **08 Homme.jours par consultant national, à raison de 500 US\$/Homme.jour.***
- *Activité C.5.1 Consultation pour développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité, **08 Homme.jours par consultant national, à raison de 500 US\$/Homme.jour.***

6. Processus de candidature

Les candidats qui souhaitent être pris en considération pour un poste doivent soumettre les éléments suivants :

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae.

Veillez soumettre votre e-mail avec ce qui suit :

- **Demande de consultation C.1.1** en vue de produire et dispenser un cours de formation sur la détection des OVM, le diagnostic et la surveillance des invasions biologiques.
- **Demande de consultation C.3.1.** en vue de mettre à jour et fournir des options d'orientation pour faciliter la mise en œuvre du plan national de communication et de sensibilisation à la biosécurité.
- **Demande de consultation C.5.1.** en vue de développer un système d'information sur la biosécurité qui facilite la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur la biosécurité.

NB/ Les candidats peuvent postuler à plus d'un poste de consultant.

Les documents ci-dessus doivent être soumis par courrier électronique à cameroonbiosecurity.project@minepded.gov.cm avec copie à biosecproject.minepded@yahoo.com, rntep@yahoo.fr, rigobert.ntep@minepded.gov.cm et declanambe@yahoo.co.uk.

Les appels téléphoniques peuvent être adressées à : Tél : +(237) 696 86 66 19.

Date limite : Les candidatures doivent être soumises au plus tard à **15h00 le quatorzième (14ème) jour suivant la date de publication de cette annonce.**

Les candidatures seront évaluées et traitées dans un délai **d'une (01) semaine à compter de la date limite de soumission.**

Les candidats présélectionnés seront interviewés et les candidats retenus seront informés par la suite.